

# Règlement du Challenge LANDAIS des Courses Nature et Trails. -CLCNT-

## 1. Introduction

Le Challenge Landais de Courses Nature - Trail (n° W401004250) est composé de Mr HOURCADE JLuc (président) Mr KENNEL Yves (trésorier) et Mr LISABOIS Stéphane (secrétaire) réuni en comité d'organisation du Challenge Landais de Courses Nature et Trails (CLCNT), en accord avec le CDCHS40.

## 2. Conditions de participation.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent au challenge sous leur propre et exclusive responsabilité. Les épreuves sont ouvertes à tous. Licenciés FFA, UFOLEP, et non licenciés, **sous réserve de la présentation d'un certificat de l'absence de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.**

La participation à ce challenge est gratuite et automatique.

Les athlètes s'engagent à respecter les règlements sportifs de chaque épreuve du Challenge. Le non-respect des règles instituées par l'organisateur de chaque épreuve entraînera automatiquement le déclassement du coureur sur l'épreuve concernée.

## 3. Présentation et octroi des titres.

Le « Challenge Landais de Courses Natures et Trails (CLCNT) 2024 » est proposé sous la forme d'un challenge de 17 épreuves. (Maximum d'épreuves sur l'année 18).

Classement :

Le classement sera établi sur le cumul des points obtenus dans les différentes courses du challenge. Tous les participants seront classés. Le classement final du Challenge récompensera les 15 premiers masculins et féminins toutes catégories confondues.

#### 4. Liste des épreuves 2024

	NOM	DATE	DISTANCE 1	DISTANCE 2	DISTANCE 3	ORGANISATEUR
1	TRAIL DE LOS ASTIAUS (Meilhan)	08/01	9	15		Mr LINXE
2	TRAIL DES LOUPIOTES (St paul les dax)	27/01	8	15		Mr VERGEZ
3	TRAIL DE LA FOUGERE (Heugas)	11/02	8	17		Mr DENIZOT
4	TRAIL DES GALOUPAYRES (Mazerolles)	17/03	10	18		Mr TALES
5	MONTFORT TRAIL (Montfort)	24/03	10	20		Mr VATTIER
6	OCEAN RACE (Mimizan)	13/04	5	10	19	Mr VERGEZ
7	TRAIL DU PAYS D'ORTHE (Peyrehorade)	21/04	10	15	26	Mme BORTOLUZZI
8	PETITS TRAILS THETHILIENS (Téthieu)	26/04	10.5	17.5		Mr MORA
9	TRIAL des ETANGS (Hontanx)	12/05	8	10	20	Mme JUZANX
10	LE TRAIL DU LOURDEN (Duhort Bachen)	02/06	8.5	17		Mr ST GERMAIN
11	LOU TRAIL DE L ESTUCHAT (Rion des Landes)	09/06	9	16		Mr DEHAIBE
12	LE PIOC (Laluque)	23/06	9	16		Mr HOURCADE
13	LE TRAIL DES FOURS A CHAUX (Oeyregave)	07/07	9	15		Mr CARRERE
14	LA SAINT CRIQUOISE (St Cricq Chalosse)	13/07	9	14		Mr DULAU
15	L'OUSSTRAIL (Ousse-suzan)	04/08	10	24	RELAIS X 2	Mr LISABOIS
16	MONTAUT TRAIL (Montaut)	30/08	6	12		Mr LABORDE
17	TRAIL ARENGOSSAIS (Arengosse)	15/09	7	15		Mr LARTIGAU

#### 5. Attribution des points

1é	300 pts	11é	175 pts	21é	129 pts	121é	29 pts
2é	270 pts	12é	170 pts	31é	119 pts	131é	19 pts
3é	250 pts	13é	165 pts	41é	109 pts	141é	9 pts
4é	240 pts	14é	160 pts	51é	99 pts	150é	1 pt
5é	230 pts	15é	155 pts	61é	89 pts	dernier	1 pt
6é	220 pts	16é	150 pts	71é	79 pts		
7é	210 pts	17é	145 pts	81é	69 pts		
8é	200 pts	18é	140 pts	91é	59 pts		
9é	190 pts	19é	135 pts	101é	49 pts		
10é	180 pts	20é	130 pts	111é	39 pts		

En fonction de la course le nombre de points sera multiplié par un coefficient dont le barème sera le suivant : 10 kms = coéf 1, 20 kms = coéf 2, etc... les courses de 5 kms seront avec un coéf de 0.5.

(p.ex : l'épreuve xxx aura deux coefficients : 1 pour le 10 kms et 2 pour le 20 kms, ce qui n'obligera pas les coureurs à ne faire que du long ou du court, quel que soit la course à laquelle on participe, on marque des points.)

**Le classement final récompensera les 15 premiers du challenge masculins et féminins toutes catégories confondues.**

**Classement général final** : Pour intégrer le classement final et prétendre aux récompenses il faudra être classé **dans 11 épreuves pour les hommes et 9 épreuves pour les femmes.**

Au-delà de la 12<sup>ème</sup> course pour les hommes un bonus sera attribué.

À la 12<sup>ème</sup> **100** points et à la 13<sup>ème</sup> **150** points.

Au-delà de la 10<sup>ème</sup> course pour les femmes un bonus sera attribué.

À la 10<sup>ème</sup> **100** points, et à la 11<sup>ème</sup> **150** points.

Le coureur masculin et féminin qui a effectué toute les épreuves de l'édition 2024 ou le plus grand nombre et n'étant pas dans les 15 classés recevra une récompense.

En cas d'égalité au nombre d'épreuves c'est le nombre de points qui les départagera.

**Classement CLUB** : **Le club le plus représenté sur l'année reçoit une récompense (les participants s'inscrivent en notant le nom du club)**

## 6. Litiges

Ceux-ci seront soumis aux avis de la Commission qui tranchera. En cas de manquement ou de faute grave au cours d'une épreuve, tout athlète pourra être exclu du championnat.

## 7. Récompenses

Celles-ci seront remises par les représentants des épreuves de l'année à une date et dans un lieu qui seront précisés lors de l'assemblée générale de la saison précédente.

Pour 2024 la remise des récompenses est prévue le samedi 7 Décembre à OEYREGAVE.